

Compte-rendu de l'Assemblée Sectorielle Grandes Cultures et Pommes de terre – 8 novembre 2018

Version Définitive

I. Identification du document :

| | |
|--|---|
| Type de document | PV |
| Titre du document | PV de l'Assemblée sectorielle Grandes Cultures et Pommes de terre |
| Responsables de la préparation du document | Marc Schaus -Keziah D'Andrea |
| Date de publication | |
| Validé par | Sans objet |
| Annexe(s) | Liste des participants |

II. Ordre du jour

1. Désignation d'un Président de séance et approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'Assemblée Sectorielle du 19 juin 2018
2. Elections des représentants au Collège des producteurs
3. Enquête 2018 : besoins en recherche, encadrement et formation par le Collège auprès des producteurs
4. Pommes de terre : Les besoins en recherche et développement, encadrement et services et les actualités du secteur de la pomme de terre.
5. APAQ-W : La situation sur les actions menées et en cours : chiffres et perspectives.
6. Actualités et état de mise en œuvre des priorités du Collège des Producteurs
7. Divers
8. Prochaine Assemblée sectorielle.

III. Désignation d'un Président de séance et approbation de l'ordre du jour et du PV de l'Assemblée sectorielle précédente.

Monsieur ERNOUX Etienne accepte la présidence de la séance

L'ordre du jour est approuvé moyennant changement de l'ordre de passage, le point 5 devient point 3.

Le PV de l'assemblée sectorielle du 19 juin 2018 est approuvé sans modifications.

IV. Elections des représentants au Collège des producteurs

Pour le secteur « Grandes cultures », Monsieur Henri LHOEST est reconduit comme membre effectif et Monsieur Philippe VAN WONTERGHEM est reconduit comme membre suppléant.

Pour le secteur Pommes de terre, Monsieur Benoît DELCOURT est reconduit comme membre suppléant.

Monsieur Olivier MAHIEU présente sa candidature et ses motivations, il est élu et remplacera, comme membre effectif, Monsieur DUCATILLON démissionnaire.

Monsieur Mahieu est directeur du département productions végétales à la ferme expérimentale du Carah à Ath . Il est en charge de toutes les cultures, dont 2 à 5 Ha de pommes de terre/an. Il a été membre effectif de la filière



grandes cultures. Il est également actif dans 4 centres pilotes. Il espère pouvoir mettre à disposition du Collège des Producteurs son expérience et sa connaissance du secteur de la recherche appliquée.

Des remerciements sont adressés à monsieur Christian DUCATTILLON pour la qualité du travail effectué toutes ces années au sein de la filière.

V. APAQ-W : La situation sur les actions menées et en cours : chiffres et perspectives. Luc Roisin, attaché APAQ-W Grandes cultures /Pommes de terre/Agro-alimentaire/Etudes

La présentation se trouve annexe.

Commentaires

Suite à la présentation, certaines remarques ont été relevées:

- Blé panifiable : il n'y a qu'environ 20 % des pains « belges » qui sont produits avec du blé local. Le blé est principalement importé de France et des pays de l'Est. Certains gros moulins n'en utilisent pas du tout. Les niveaux d'approvisionnement en bio sont encore plus faibles. Ne faudrait-il pas imposer un pourcentage minimum d'utilisation de blé belge/wallon, surtout dans le bio ?
- Un plan de développement pour les céréales alimentaires est en cours d'élaboration par le Collège des producteurs, il a pris un peu de retard car la chargée de mission pour le secteur Grandes Cultures est en repos maternité. Ces enjeux seront repris dans ce plan. L'autoconsommation en matière alimentaire est trop basse de manière générale et il y a des défis en matière de marchés, de qualité.
- Emmanuel Grosjean rappelle que le Collège souhaite que les produits qui font l'objet de promotion par l'APAQ-W, comme les bières et les produits de boulangerie, soient à base de céréales produites en région wallonne, ou en tout cas, mis davantage en évidence par rapport aux autres produits.
- Concernant la pomme de terre, lors de campagnes de promotion, il serait souhaitable d'accentuer également l'identification des points de vente locaux.
- A partir du 1^{er} janvier 2019, l'APAQ-W change de statut. L'Agence sera pilotée par un Conseil d'Administration composé en partie de producteurs. Un appel à candidature pour faire partie de ce Conseil d'Administration qui sera composé d'un total de 15 administrateurs issus de 6 associations représentatives du monde agricole, de l'AWEX, d'un représentant du Gouvernement wallon. Le Collège des producteurs désignera deux représentants. Actuellement, c'est le Ministre qui a la tutelle et à partir du 1^{er} janvier, c'est le CA qui se substituera au Ministre.
- L'étude de marché concernant la consommation en pommes de terre des ménages menées en 2016 doit être actualisée et réalisée durant l'année 2019.
- A partir de l'année prochaine, l'APAQ-W va privilégier les campagnes transversales multi produits.
- Le secteur des grandes cultures est souvent décrié (pollution, utilisation de produit phytopharmaceutiques os, ...). La communication et l'information vis-à-vis du grand public sont donc très importantes et nécessaires. D'autre part, les écoles primaires devraient être particulièrement ciblées et ce de manière régulière, en effet les enfants constituent les adultes de demain.
- Les chiffres de participation des exploitations grandes cultures et pommes de terre aux journées « fermes ouvertes » sont faibles. La formule proposée devait être en partie réorientée vers des « fermes » agricoles. Il faudrait affiner la sélection des fermes participantes et veiller que l'image de l'agriculture véhiculée lors de ces journées soit celle d'une agriculture économiquement rentable et permettant de nourrir la population. La plupart des citoyens n'ont pas idée des quantités qui doivent être produites pour cela. Il est signalé également qu'il faudrait veiller aux nombres d'exemplaires de folders et affiches imprimés pour cet événement et fournis aux participants car ils sont arrivés en trop grandes quantités. Ne faudrait-il pas revoir les quantités imprimées afin d'éviter des dépenses inutiles et du gaspillage ?
- En 2019, le budget de l'APAQ-W consacré à la promotion de l'image de l'agriculture sera amplifié. Une réflexion est menée sur ce thème actuellement. Il est important que le travail de l'APAQ-W aide les agriculteurs à conserver leur droit à produire, d'occuper et de conserver une place sur le territoire wallon. L'APAQ-W insistera



aussi sur le caractère humain de l'agriculture à travers des portraits d'agriculteurs. Il faudra identifier pour chaque secteur les producteurs représentatifs du métier et qui seraient intéressés.

- Il faut que l'APAQ-W soit vigilante à ne pas mettre en opposition le bio et le conventionnel. Il serait bien que le secteur bio valorise la qualité de ses produits plutôt que de se positionner en dévalorisant le conventionnel. Pour celui-ci, il est important que les bonnes pratiques mises en place soient mieux mises en avant et que le consommateur puisse en prendre connaissance dans un message clair .

VI. Enquête 2018 : besoins en recherche, encadrement et formation par le Collège auprès des producteurs

Les résultats de l'enquête sont disponibles dans le rapport distribué à la réunion et mis à disposition sur le site www.filagri.be

Environ 800 producteurs ont répondu à l'enquête menée par le Collège des producteurs sur les besoins en termes de recherche et d'encadrement et formation, ce qui représente à peu près 10 % des producteurs.

La répartition des réponses au niveau de chaque secteur et au niveau géographique est en concordance par rapport à la réalité présente sur le terrain. Les secteurs des grandes cultures et pommes de terre se sont exprimés de manière importante.

Le niveau de satisfaction quant aux services proposés par les structures d'encadrement et de formation est de 75%. Les organismes d'encadrement les plus appréciés sont les centres pilotes, suivis par la recherche, les services privés et les syndicats agricoles.

Les points qui ressortent comme prioritaires pour les grandes cultures et pommes de terre sont la rentabilité, les questions liées aux pesticides(phyto et alternatives), la fertilisation et gestion des sols, et la génétique et sélection variétale.

Ce rapport a été remis aux autorités afin d'orienter les décisions prises en termes d'investissements budgétaires, aussi bien dans la recherche, dans la promotion ou dans l'encadrement. Il contient donc des clés de répartition des priorités des producteurs, tant au niveau du budget qu'au niveau des sujets.

Dans les 3 prochaines années, le Collège fera un suivi de ce que finance la Région wallonne pour voir si cela correspond aux besoins des agriculteurs. Pour la recherche, cela sera plus difficile à évaluer rapidement car les résultats n'arrivent pas dans les 3 ans qui suivent et qu'il y a beaucoup de demandes en recherche prospective.

Le rapport avec les résultats de l'enquête est disponible à la demande

VII. Pommes de terre : Les besoins en recherche et développement, encadrement et services et les actualités du secteur de la pomme de terre.

Par Pierre Lebrun coordinateur de la FIWAP

Une enquête a été réalisée auprès des membres de la FIWAP concernant leur appréciation des missions menées et services rendus par la FIWAP. Il y a environ 430 membres à la FIWAP, dont 370 producteurs, le reste étant des négociants, des industriels, des institutions de recherche et de développement et des fournisseurs de services et d'intrants.

L'enquête a été menée au printemps 2018. Il y a eu 74 répondants, cela représente plus ou moins 20 %. Tous les métiers de la filière pommes de terre sont représentés dans les répondants.

La conclusion de cette enquête révèle que la plupart des activités de la FIWAP sont appréciées. Les répondants souhaiteraient néanmoins que la FIWAP accentue son travail sur la durabilité, les contacts avec les pays voisins, la réduction de l'usage des produits phytos et la rentabilité de la culture.

Le détail des résultats sera disponible dans le FIWAP infos 160 .



VIII. Actualités et état de mise en œuvre des priorités du Collège des Producteurs

Prix juste producteur

Depuis plusieurs mois, le Collège des producteurs travaille sur un label « Prix juste » qui a déjà été présenté lors d'autres assemblées sectorielles.

Ce label a pu être lancé car depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Europe a permis des accords sur les prix entre le producteur et son premier acheteur. Cela donne donc la possibilité de créer un label dans lequel le prix est fixé sans avoir de problèmes relatifs aux droits de la concurrence.

Cette demande de labellisation est faite par le producteur. Ce label vise à aider les acteurs de la filière à négocier sur de meilleurs prix. Les coûts de production techniques et un revenu du travail minimum sont pris en compte dans l'octroi du label.

Le constat a souvent été fait que la plupart des producteurs, particulièrement ceux qui font de l'élevage, sont souvent à des taux horaires largement en-dessous du salaire minimum.

Le but de ce label est d'avoir une logique de marché où le prix ne se ferait pas sur la compétitivité internationale mais se baserait sur le coût de production.

Ce label a été lancé au mois de mars et jusqu'à septembre, la démarche était gratuite pour les producteurs qui demandaient la labellisation. Plus de 41 demandes ont été introduites : 26 producteurs et 15 groupements de producteurs, ce qui comptabilise plusieurs centaines de producteurs.

15 dossiers ont déjà été labellisés, comme le Coq des prés, le lait « C'est qui le patron », le groupement Porc Bio, les produits Coprobel et PQA. Le travail se poursuit pour la labellisation de certaines bières et pour le pain Bayard.

Dans les demandes de labellisation, deux problèmes principaux ont été rencontrés :

- 80 % des demandeurs ne connaissaient pas leur coût de production
- le travail consiste plus à aider les producteurs à négocier qu'à vraiment valider les situations existantes.

Il y a un vrai intérêt pour ce label mais il faudra encore un peu de temps avant d'avoir une gamme de produits suffisamment large.

Ce label aide le producteur à ne pas devoir justifier son prix au consommateur, c'est le prix juste, basé sur ses coûts de production. Il sensibilise les différents acteurs sur la question. Il permet d'exercer une pression afin d'aider certains producteurs à vivre correctement de leur travail, de tirer vers le haut le prix donné au producteur et d'entrevoir le retour d'un marché où les coûts de production font le prix.

Des grandes surfaces ont aussi marqué leur intérêt pour ce label et se sont montrées sensibles à la question du prix juste au producteur.

Projet « Je protège l'eau de Wallonie »

Ce projet, déjà présenté lors de l'Assemblée sectorielle précédente, vise à apporter de la valeur ajoutée au travail d'agriculteurs en processus de réduction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse.

Une coopérative de groupement et de commercialisation de 15 producteurs a été créée.

Le but est de montrer au public ce que les producteurs peuvent offrir et mettre en valeur leurs bonnes pratiques car cela a aussi un coût pour le producteur.

Charte de bonnes pratiques phyto

Le Collège travaille pour l'instant sur la rédaction d'une charte de bonnes pratiques phyto.

Le but de cette charte est de favoriser le dialogue et la pacification des relations entre les agriculteurs, les autorités communales et les riverains sous forme d'un engagement mutuel.



Cette charte recenserait une série de bonnes pratiques et les mettraient en valeur dans le cadre d'accords discutés avec les riverains.

C'est plus un outil de communication, de dialogue qu'un outil technique. Pour la rédaction, le Collège a réuni les organisations professionnelles agricoles, les organisations environnementales et l'Union des Villes et Communes. Protect'eau, le Comité régional phyto et le CRA-W ont été également associés au projet.

Une enquête est en cours auprès des agriculteurs (plus de 500 réponses) pour connaître les conditions de vécu et les problématiques rencontrées par les producteurs notamment avec les riverains sur la question des phytos.

L'objectif est de se baser sur la réalité et pas uniquement sur ce qui est répercuté dans les médias.

Les communes disposeront ainsi d'un outil permettant d'entamer le dialogue, à titre préventif ou lors de problèmes particuliers, de « dépassionner » et de cadrer le débat. Elle permettra de ramener du factuel dans le débat public et dans les échanges avec les autorités communales.

Projet SERRES

Ce projet est en phase de finalisation et une séance d'information sera organisée en décembre afin de passer à l'étape souscription avec un engagement financier des producteurs.

IX. Divers

Il est proposé, lors de la prochaine assemblée sectorielle, une présentation de la coopérative wallonne SCAR.

Il est également signalé que le Ministre Di Antonio a sorti un projet d'interdiction de cultiver quoique ce soit d'autre que de l'herbe le long des 6 premiers mètres jouxtant les cours d'eau. Jusqu'à présent, cette partie pouvait être cultivée sans intrants. Maintenant, il souhaite que ce ne soit plus cultivé car le contrôle est impossible. Aucune indemnité n'est prévue pour cette « expropriation ». Cela représente 2900 hectares de terre agricole. Le Collège des producteurs se concertera sur la question.



X. Liste de présences

| <u>Producteurs</u> | <u>Non-producteurs</u> |
|--|--|
| <p>Odette DALCQ Benoît DELCOURT Yves-Marie DESBRUYERES Bruno DEWULF Etienne ERNOUX Fabrice FLAMEND Jean-François GALAND Olivier HENROZ Didier LABYE Dominique LEBRUN Henri LHOEST Olivier MAHIEU Michel MATHIEU Philippe VAN WONTERGHEM</p> <p><u>Excusés</u></p> <p>Baudouin DEWULF André HERMESSE</p> | <p>Bernard BODSON, ULg-Gembloux Agro-Bio Tech François DUPONT, Walagri Aurélie GHYSELS, Candidate productrice Benoît HUBLET, McCain Pierre LEBRUN, FIWAP Philippe MATTART, APAQ-W François RAUSIN, Servagri Luc ROISIN, APAQ-W Christine VERHAEGHE – CARTRYSE, APPO Charles LEFERT, AGENCE DE SERVICES ET CONSEILS SPRL</p> <p><u>Socopro/Collège des Producteurs</u></p> <p>Keziah D'ANDREA, secrétariat Emmanuel GROSJEAN, coordinateur Marc SCHAUS, chargé de mission</p> |